

L'Agefiph présente son plan stratégique 2023-2027 pour le plein emploi des personnes en situation de handicap

●
Bagnex
Vendredi 8 septembre 2023,
—
Communiqué de presse

●
Dans la continuité des actions qu'elle mène depuis plusieurs années au service de l'emploi des personnes en situation de handicap, l'Agefiph a récemment adopté son plan stratégique 2023-2027. Un projet qui intervient alors que les personnes en situation de handicap n'ont jamais été aussi nombreuses à travailler (1,1 million de personnes) mais que leur taux de chômage demeure plus important que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Dans ce contexte, le projet de l'Agefiph porte une ambition claire : faire évoluer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au-delà de 4% et tendre vers leur plein emploi.

Un objectif qui, dans la continuité de la Conférence nationale du handicap (CNH) du printemps dernier et au regard du projet de loi pour le plein emploi prochainement discuté à l'Assemblée nationale, appelle des actions conjointes de la part des acteurs de l'entreprise, de l'emploi et de la formation, et pour lequel l'Agefiph mettra à profit son expertise, ses ressources et de nouveaux services et outils adaptés.

Autant de projets et d'actions qu'elle a présentés et décryptés hier à l'occasion d'un événement organisé au CESE et articulé autour des axes majeurs de son plan stratégique.





Pour Christophe Roth, Président de l'Agefiph :

« Le plan stratégique 2023-2027 de l'Agefiph traduit l'engagement de son conseil d'administration et de ses équipes pour construire un monde du travail plus juste, au sein duquel chacun doit pouvoir, quelle que soit sa situation de santé et de handicap, trouver un emploi, développer un parcours professionnel et contribuer à la vie économique du pays.

Parce que cette nouvelle feuille de route doit être claire et mesurable, nous nous sommes fixés pour objectif de faire évoluer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans les entreprises privées au-delà de 4%.

A l'heure où le taux de chômage des personnes en situation de handicap est à son plus bas niveau depuis 8 ans (12%) et en cohérence avec les objectifs du Gouvernement de faciliter l'intégration des publics éloignés de l'emploi, il en va de la responsabilité de l'Agefiph et de tous les acteurs engagés de se saisir de ce contexte historique et de poursuivre leurs efforts pour atteindre le plein emploi pour tous.

Ainsi et jusqu'en 2027, nous amplifierons et adapterons les réponses de l'Agefiph pour construire un monde du travail inclusif et totalement ouvert aux personnes en situation de handicap dans tous les territoires. C'est la traduction concrète de notre credo : être Activateur de progrès ».

Un plan stratégique décliné en quatre axes majeurs

Pour atteindre ses ambitions, l'Agefiph entend **poursuivre et amplifier les actions déjà engagées sur le terrain et renforcer sa position d'acteur « ressource »** au service de son écosystème et tout particulièrement des entreprises, dont celles sortant d'accords agréés par l'État. Précédée d'une longue phase d'écoute, l'élaboration du plan stratégique de l'Agefiph résulte ainsi d'un **travail de co-construction** mené avec les acteurs de l'accompagnement vers l'emploi et de la santé au travail, de l'orientation et de la formation, des experts mais aussi de ses bénéficiaires et de ses collaborateurs.

Le plan stratégique 2023-2027 de l'Agefiph définit quatre axes majeurs qui guideront ses actions sur les prochaines années :

- 1. Le déploiement de nouvelles modalités opérationnelles d'accompagnement des entreprises.**
- 2. La sécurisation des parcours professionnels en complémentarité de l'offre de droit commun.**
- 3. L'amélioration et la facilitation de recours à son offre de service.**
- 4. Le développement d'une participation à l'action publique.**

Plusieurs mesures concrètes issues du plan stratégique sont déjà engagées par l'Agefiph :

- **L'adaptation de son offre** pour les entreprises en sortie d'accords agréés par l'État.
- **Le développement d'une offre d'appui à la professionnalisation (Apro)** de tous les acteurs qui concourent à favoriser la formation, le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, bientôt accessible via une plateforme unique.
- **La généralisation des plateformes de prêts** d'équipements de compensation du handicap dans toutes les régions de France.
- **Le renforcement de son soutien à l'alternance** des personnes en situation de handicap.



Un contexte politique porteur

L'adoption de ce plan stratégique s'inscrit dans **un contexte particulièrement favorable pour relever le défi du plein emploi**. Plus que jamais résolue à poursuivre son action en appui des pouvoirs publics, aux côtés des entreprises, des partenaires sociaux et des acteurs associatifs, l'Agefiph porte des ambitions en accord avec les objectifs fixés par le Gouvernement dans le cadre de :

- **La feuille de route des 100 jours** détaillée le 26 avril dernier par la Première ministre et dans laquelle a été rappelé l'objectif de continuer « à agir pour les personnes en situation de handicap pour bâtir une société plus inclusive ».
- **La Conférence nationale du handicap (CNH)**, tenue le même jour, au cours de laquelle 17 mesures "emploi" ont été proposées, notamment pour « rendre l'environnement professionnel de droit commun accessible, quel que soit le handicap ».
- **Le projet de loi pour le plein emploi** pour faciliter l'intégration des publics éloignés de l'emploi, y compris des personnes en situation de handicap, grâce au « réseau France Travail ».

Pour consulter le plan stratégique 2023-2017 de l'Agefiph en intégralité : <https://www.agefiph.fr/strategie>

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2022, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 199 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (4,7% de plus qu'en 2021).

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph_

CONTACTS PRESSE

Julie Chaouat / jchaouat@lebureaudecom.fr / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96